

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°97

Février 2009



RESSOURCES HUMAINES

■ RECRUTEMENT

Dans le cadre du renforcement des effectifs de la CSSF, cinq employés ont rejoint les services de la CSSF qui compte désormais 312 agents, dont 165 hommes et 147 femmes. Ils ont été affectés aux services suivants :

Service Surveillance générale

Guy Paul Marie MAJERUS

Service Surveillance des Banques

Blandine CAEIRO ANTUNES

Alain CLEMENS

Service Surveillance des OPC

Anne DIEDERICH

Mireille REISEN

STATISTIQUES

■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 décembre 2008 en baisse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 929,007 milliards au 31 décembre 2008 par rapport à EUR 977,868 milliards au 30 novembre 2008, soit une baisse de 4,99%.

Le nombre de banques inscrites sur la liste officielle est resté inchangé à 152 unités au 31 janvier 2009.

Le nombre total de personnes employées auprès des établissements de crédit luxembourgeois s'élève à 27.200 au 31 décembre 2008 par rapport à 27.269 au 30 septembre 2008, ce qui représente une baisse de 69 unités (-0,25%).

■ SOCIÉTÉS DE GESTION

Agrément d'une nouvelle société de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La CSSF informe qu'une nouvelle société de gestion a été inscrite sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit de Luxembourg Financial Group Asset Management S.A., une société de gestion exclusivement active dans le domaine de la gestion collective.

Suite à cet agrément, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un Etat membre de l'Union européenne s'élève à 188 au 12 février 2009.

Le nombre de personnes travaillant pour les sociétés de gestion, chapitre 13, se chiffre à 2.382 personnes au 31 décembre 2008.

STATISTIQUES

■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Changement des modes de transmission du reporting prudentiel des PSF à destination de la CSSF

En vertu de la circulaire CSSF 08/369 du 31 juillet 2008, les PSF doivent utiliser avec effet au 30 septembre 2008 de nouveaux canaux de transmission sécurisés pour la communication de leurs informations financières et statistiques.

Malgré les efforts déployés par tous les acteurs concernés, un léger retard dans la transmission des données n'a pas pu être évité et les statistiques des PSF à partir du 30 septembre 2008 ne peuvent pas être publiées pour l'instant.

■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Agrément de trois nouvelles sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR)

Depuis la publication de la dernière Newsletter, trois nouvelles SICAR ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR).

Le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 217 unités au 12 février 2009.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'est élevé à 22 unités au 12 février 2009.

Au 31 janvier 2009, 13 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) ont été inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

Le nombre des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005 s'est élevé à 12 au 31 janvier 2009.

COMMUNIQUES DE PRESSE – AFFAIRE MADOFF

Communiqué de presse du 11 février 2009 : Retrait de la sicav HERALD (LUX) de la liste officielle

Dans le cadre de l'établissement des responsabilités des différents partis en relation avec HERALD (LUX) et sa banque dépositaire HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et afin de sauvegarder au mieux les droits des investisseurs, la CSSF a pris deux décisions le 10 février 2009 : d'abord la décision de retrait de la liste et ensuite la décision de demander la liquidation judiciaire de la sicav HERALD (LUX).

La CSSF a décidé de retirer l'agrément à HERALD (LUX) sur base de l'article 94(2) de la loi du 20 décembre 2002. Par conséquent, HERALD (LUX) sera retirée de la liste officielle des organismes de placement collectif (OPC). La décision se base sur le fait que HERALD (LUX) n'observe plus toutes les dispositions qui concernent l'organisation et le fonctionnement des OPC luxembourgeois. La décision de la CSSF portant retrait de la liste entraîne le sursis à tout paiement par cette sicav et interdiction de procéder à tous actes autres que conservatoires. La CSSF exerce de plein droit la fonction de commissaire de surveillance. La décision de retrait sera définitive après le délai d'un mois, sauf s'il y a exercice des voies de recours.

Dès que la décision de retrait sera définitive, la CSSF fera une requête au tribunal d'arrondissement pour demander la liquidation judiciaire de HERALD (LUX). En ordonnant la

liquidation, le tribunal nomme un juge-commissaire ainsi qu'un ou plusieurs liquidateurs. Le ou les liquidateurs peuvent notamment réaliser tous les actifs de la sicav, recevoir tous paiements et intenter et soutenir toutes actions pour la sicav. En d'autres termes, le ou les liquidateurs auront tous droits pour intenter les actions en responsabilité qui, le cas échéant, s'imposent dans l'intérêt des actionnaires de HERALD (LUX) à l'encontre des responsables de cette sicav et de ses prestataires de services.

Les décisions de ce jour ont été prises dans le cadre de la protection des intérêts des investisseurs.

Communiqué de presse du 6 février 2009

Comme annoncé dans le communiqué du 3 février 2009, la CSSF a remis le résultat de son enquête sur les différentes responsabilités, en application des textes légaux et réglementaires, qui incombent à la banque UBS (Luxembourg) S.A. dans sa fonction de dépositaire du fonds d'investissement LUXALPHA SICAV. La CSSF a demandé à la banque de prendre position par écrit.

Communiqué de presse du 6 février 2009 : Entrevue entre UBS et la CSSF dans l'affaire Madoff

UBS et la CSSF se sont rencontrées le 5 février 2009 pour discuter de la situation de Luxalpha SICAV – American Selection et Luxembourg Investment Fund – Equity Plus, deux SICAV luxembourgeoises qui ont été frappées par le scandale Madoff. Suite à ces discussions, UBS et la CSSF se sont accordées afin de coopérer à l'établissement des faits relevant et de déterminer les suites à réserver à ce dossier conjointement avec tous les tiers affectés par les événements, ce afin de trouver une solution dans les plus brefs délais.

Communiqué de presse du 3 février 2009 : Retrait de la LUXALPHA SICAV de la liste officielle

Dans le cadre de l'établissement des responsabilités des différents intervenants en relation avec LUXALPHA SICAV et sa banque dépositaire UBS (Luxembourg) S.A. et afin de sauvegarder au mieux les droits des investisseurs, la CSSF a pris deux décisions le 3 février 2009 : d'abord la décision de retrait de la liste et ensuite la décision de demander la liquidation judiciaire de la sicav LUXALPHA SICAV.

La CSSF a décidé de retirer l'agrément à LUXALPHA SICAV sur base de l'article 94(2) de la loi du 20 décembre 2002. Par conséquent, LUXALPHA SICAV sera retirée de la liste officielle des organismes de placement collectif (OPC). La décision se base sur le fait que LUXALPHA SICAV n'observe plus toutes les dispositions qui concernent l'organisation et le fonctionnement des OPC luxembourgeois. La décision de la CSSF portant retrait de la liste entraîne le sursis à tout paiement par cette sicav et interdiction de procéder à tous actes autres que conservatoires. La CSSF exerce de plein droit la fonction de commissaire de surveillance. La décision de retrait sera définitive après le délai d'un mois, sauf s'il y a exercice des voies de recours.

Dès que la décision de retrait sera définitive, la CSSF fera une requête au tribunal d'arrondissement pour demander la liquidation judiciaire de LUXALPHA SICAV. En ordonnant la liquidation, le tribunal nomme un juge-commissaire ainsi qu'un ou plusieurs liquidateurs. Le ou les liquidateurs peuvent notamment réaliser tous les actifs de la sicav, recevoir tous

paiements et intenter et soutenir toutes actions pour la sicav. En d'autres termes, le ou les liquidateurs auront tous droits pour intenter les actions en responsabilité qui le cas échéant, s'imposent dans l'intérêt des actionnaires de LUXALPHA SICAV à l'encontre des responsables de cette sicav et de ses prestataires de services.

Les décisions de ce jour ont été prises dans le cadre de la protection des intérêts des investisseurs.

Par ailleurs, la CSSF fera connaître le résultat de son enquête au sujet des différentes responsabilités incombant à la banque dépositaire en vertu des textes légaux et réglementaires dans les jours à venir.

Communiqué de presse du 23 janvier 2009

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) informe que les organismes de placement collectif (opc), respectivement les compartiments d'opc de droit luxembourgeois suivants, impactés directement ou indirectement par l'affaire liée à Bernard L. Madoff, ont à l'heure actuelle pris la décision de suspendre le calcul de leur valeur nette d'inventaire ainsi que les rachats, souscriptions et conversions de leurs parts/actions :

- *Herald (Lux)*
 - *Compartiment US Absolute Return Fund*
- *Luxembourg Investment Fund*
 - *Compartiment U.S. Equity Plus*
- *Luxalpha Sicav*
 - *Compartiment American Selection*
- *Norvest*
 - *Compartiment Arbitrage*
- *Global Fund Selection Sicav*
 - *Compartiment Balanced Sub-fund*
 - *Compartiment Growth Sub-fund*
 - *Compartiment X-tra Alternative Investments Sub-fund*
- *Carat (Lux) Sicav*
 - *Compartiment Global One*
- *LRI Invest Alpha Stable €*
- *BG Umbrella Fund*
 - *Compartiment BG Global Classic*
 - *Compartiment BG Global Dynamic*
 - *Compartiment BG Global Challenge*
 - *Compartiment BG Global Balance*
 - *Compartiment BG Global Discovery*
 - *Compartiment BG Stable Value*
- *M.A.R.S. Fund*
 - *Compartiment One (c)*
- *Pareturn*
 - *Compartiment Best Selection*

La CSSF souhaite préciser que, selon les informations à sa disposition, les opc précités sont actuellement exposés à concurrence de 1,7 milliard EUR.

■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2008

Communiqué de presse du 23 janvier 2009

La Commission de Surveillance du Secteur Financier évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 5.762 millions d'EUR au 31 décembre 2008. Ce chiffre représente une baisse de 8,6% par rapport au 31 décembre 2007, date à laquelle le résultat avant provisions s'élevait à 6.306 millions d'EUR.

Tout au long de l'exercice 2008, les comptes de profits et pertes des établissements de crédit luxembourgeois ont évolué au gré des effets de la crise économique issue du « subprime ». L'évolution à la baisse des marchés financiers diminue la valeur de titres détenus par les banques. Ainsi, les autres revenus nets, qui comprennent les variations de valeur des titres du portefeuille de négociation, enregistrent une baisse de 1.399 millions d'EUR sur un an. Le climat boursier morose se reflète également au niveau des revenus de commissions qui diminuent de 10% sur un an. A l'opposé, dans un contexte où la liquidité s'est raréfiée, le secteur bancaire luxembourgeois tire largement profit de sa situation excédentaire en liquidités. Il s'ensuit une hausse de 23,4% de la marge sur intérêts.

Compte tenu de la progression de 2,6% des frais généraux, le résultat avant provisions s'inscrit en baisse. Il diminue de 544 millions d'EUR (-8,6%) en comparaison annuelle.

Sur base des chiffres provisoires actuellement disponibles, qui ne sont pas encore audités, les corrections de valeur sur les actifs hors portefeuille de négociation vont augmenter substantiellement, ce qui entraîne en conséquence une baisse significative du résultat net et de la charge d'impôts. La diminution du résultat net sera probablement supérieure à 50%.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2008

Postes en millions d'EUR	Décembre 2007	Décembre 2008	%
Marge d'intérêts ¹	5.748	7.091	23,4%
Revenus de commissions	3.797	3.417	-10,0%
Autres revenus nets	900	-499	-155,4%
Produit bancaire	10.445	10.009	-4,2%
Frais de personnel	2.218	2.308	4,1%
Autres frais généraux	1.922	1.939	0,9%
Frais généraux	4.139	4.247	2,6%
Résultat avant provisions	6.306	5.762	-8,6%

¹ Y compris dividendes perçus sur les filiales

■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE DECEMBRE 2008

Communiqué de presse du 27 janvier 2009

I. Situation globale

Au 31 décembre 2008, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 1.559,653 milliards contre EUR 1.604,237 milliards au 30 novembre 2008, soit une diminution de 2,78% par rapport au mois de novembre 2008. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en régression de 24,27%.

La diminution de 2,78% des actifs nets des OPC luxembourgeois au mois de décembre se répartit en une diminution de 2,14% due à l'impact des marchés financiers et une diminution de 0,64% provenant de l'investissement net en capital.

Les mesures conjoncturelles annoncées par de nombreux Etats et la réduction des taux directeurs des Banques Centrales ont stabilisé quelque peu les marchés d'actions au mois de décembre par rapport aux volatilités des mois précédents. Ainsi, la Banque Centrale Européenne a effectué en début décembre une baisse de ses taux directeurs de 75 points de base et aux Etats-Unis, la FED a ramené les taux directeurs dans une fourchette de 0 à 0,25%.

Dans quelques pays d'Asie, les marchés d'actions ont clôturé à la hausse en décembre.

Evolution des OPC à actions au mois de décembre 2008*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	-2,06%	0,20%
Actions européennes	-2,78%	-0,01%
Actions américaines	-5,88%	-1,70%
Actions japonaises	0,99%	-1,95%
Actions Europe de l'Est	-9,52%	-2,36%
Actions Asie	-0,02%	0,42%
Actions Amérique latine	-6,07%	1,58%
Actions autres	-2,44%	-0,18%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

En ce qui concerne les marchés obligataires, on peut constater, à l'instar du mois précédent, que les obligations du segment investment grade ont gagné en valeur en décembre.

Par contre, pour le segment des obligations High Yield, les différentiels de spread par rapport aux rendements des obligations d'Etat se sont encore accrus. En conséquence, les OPC à obligations High Yield ont perdu au mois de décembre 4,42% de leurs actifs nets par rapport au mois précédent.

Concernant les obligations émises par des gouvernements, la forte demande de titres de qualité au mois de décembre a encore fait diminuer les rendements des obligations d'Etat, ceci surtout aux Etats-Unis.

Dû à la chute de l'USD de plus de 8% au mois de décembre, les OPC à revenu fixe et les OPC monétaires investissant dans des titres libellés en USD ont fortement contribué à la perte des actifs nets des OPC luxembourgeois au mois de décembre.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de décembre 2008*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,12%	0,73%
Marché monétaire en USD	-8,40%	-2,77%
Marché monétaire marché global	-2,48%	1,29%
Obligations européennes	-0,70%	-0,14%
Obligations américaines	-5,29%	-0,92%
Obligations marché global	-0,09%	-5,11%
Obligations High Yield	-4,42%	-0,02%
Autres	-2,11%	0,51%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

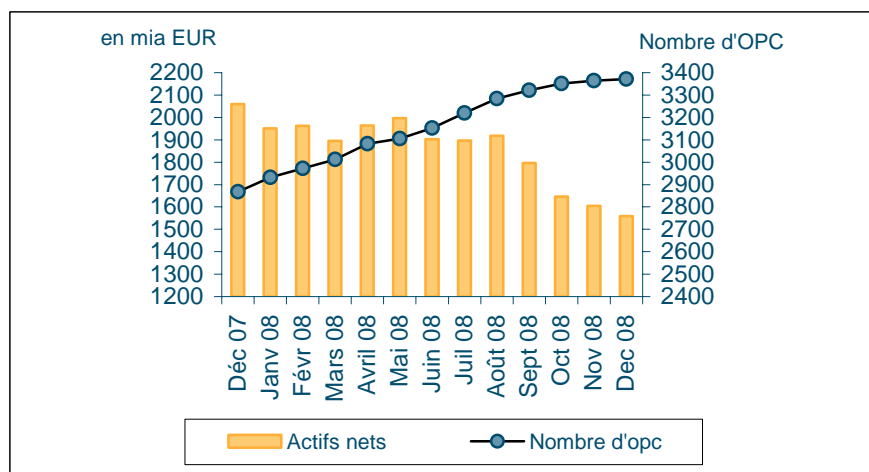
Les actifs nets des OPC Funds of Funds et des OPC à politique d'investissement diversifiée ont évolué comme suit.

Funds of Funds et OPC diversifiés au mois de décembre 2008*

	Variation de marché	Emissions nettes
Funds of Funds	-1,47%	0,41%
OPC diversifiés	-0,93%	2,35%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

En somme, l'industrie des OPC luxembourgeois a enregistré au mois de décembre une variation négative se chiffrant à EUR 44,584 milliards. Cette variation négative d'EUR 44,584 milliards se répartit en EUR 34,347 milliards en raison de l'impact négatif des marchés financiers et en EUR 10,237 milliards provenant d'émissions nettes négatives.



COMMUNIQUES DE PRESSE

Le nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.371 par rapport à 3.364 le mois précédent. 2.020 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 10.973 compartiments. En y ajoutant les 1.352 entités à structure classique, un nombre total de 12.325 entités sont actives sur la place financière.

II. Ventilation des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et les FIS

Le tableau suivant montre le développement respectivement du nombre et des avoirs nets des OPC et des FIS.

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2006	1 469	1 516,540 €	552	249,916 €	217	78,394 €	2 238	1 844,850 €
31/01/2007	1 482	1 558,650 €	556	256,698 €	222	80,462 €	2 260	1 895,810 €
28/02/2007	1 490	1 568,660 €	561	259,029 €	227	81,018 €	2 278	1 908,707 €
31/03/2007	1 457	1 580,732 €	563	265,013 €	228	81,615 €	2 248	1 927,360 €
30/04/2007	1 461	1 613,851 €	571	269,882 €	244	83,263 €	2 276	1 966,996 €
31/05/2007	1 469	1 660,616 €	578	277,244 €	255	86,802 €	2 302	2 024,662 €
30/06/2007	1 492	1 675,029 €	584	283,491 €	276	88,502 €	2 352	2 047,022 €
31/07/2007	1 519	1 676,027 €	586	285,907 €	302	91,043 €	2 407	2 052,977 €
31/08/2007	1 538	1 649,820 €	585	288,727 €	337	96,757 €	2 460	2 035,304 €
30/09/2007	1 547	1 668,478 €	588	289,818 €	366	100,848 €	2 501	2 059,144 €
31/10/2007	1 599	1 713,963 €	608	297,171 €	411	112,385 €	2 618	2 123,519 €
30/11/2007	1 639	1 652,126 €	618	294,554 €	504	117,117 €	2 761	2 063,797 €
31/12/2007	1 653	1 645,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,107 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,563 €

REGLEMENTATION NATIONALE

Circulaire CSSF 09/392

Publication des lignes directrices communes par CEBS, CESR, CEIOPS pour l'évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participation dans les entités du secteur financier

La circulaire CSSF 09/392 annonce la publication des lignes directrices communes élaborées par les trois comités de niveau trois des superviseurs européens, CESR, CEBS et CEIOPS, pour l'évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participation dans les entités relevant du secteur financier. Ce document est joint en annexe de la circulaire précitée et peut par ailleurs être consulté en ligne sur les sites de ces institutions et celui de la CSSF aux adresses suivantes : www.c-eps.org ; www.cesr-eu.org ; www.ceiops.org ; www.cssf.lu.

Ces lignes directrices sont à lire conjointement avec la directive 2007/44/CE modifiant la directive 92/49/CEE du Conseil et les directives 2002/83/CE, 2004/39/CE, 2005/68/CE et 2006/48/CE en ce qui concerne les règles de procédure et les critères d'évaluation applicables à l'évaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participation dans des entités du secteur financier. La loi du 17 juillet 2008 relative aux acquisitions dans le secteur financier, qui entrera en vigueur le 21 mars 2009, a transposé cette directive dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Par rapport aux dispositions contenues dans la directive 2007/44/CE et dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, les lignes directrices des trois comités de niveau trois fournissent des précisions utiles des cinq critères d'évaluation applicables à tout acquéreur potentiel d'une entité du secteur financier afin d'atteindre une interprétation commune de ces critères au sein de l'Union européenne.

De surcroît, l'annexe II des lignes directrices précitées regroupe l'ensemble des informations que tout acquéreur potentiel est obligé de fournir à la CSSF dans le cadre de sa notification d'une acquisition envisagée dans un professionnel du secteur financier et ce à partir du 21 mars 2009.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire publie des propositions d'amélioration du dispositif réglementaire « Bâle II »

Le 16 janvier 2009, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié un ensemble de documents de consultation visant à renforcer le dispositif réglementaire «Bâle II» :

- «Revisions to the Basel II market risk framework»
- «Guidelines for computing capital for incremental risk in the trading book»
- «Proposed enhancements to the Basel II framework»

Ces documents peuvent être téléchargés sur le site du Comité de Bâle : <http://www.bis.org/publ/bcbs/basel2enh0901.htm>.

Ces propositions font partie d'un effort plus général que le Comité a entrepris, afin de renforcer la réglementation et la surveillance des banques au vu des faiblesses relevées par la crise des marchés financiers.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

Les modifications proposées concernant les exigences de fonds propres couvrent notamment les expositions du portefeuille de négociation et les expositions dans le cadre de titrisations. En particulier, le Comité propose de compléter les règles pour le portefeuille de négociation basées sur la «value at risk» par une exigence de fonds propres pour risque incrémental pour les produits non titrisés, qui couvrirait le risque de défaut et le risque de migration. Pour les produits titrisés dans le portefeuille de négociation, les exigences de fonds propres seraient celles applicables hors portefeuille de négociation. En outre, les banques devraient calculer une valeur à risque «stressée» en prenant en considération une période d'observation d'un an liée à des pertes significatives. Le Comité propose en plus d'abolir la pondération préférentielle de 4% pour le risque spécifique lié à la variation de prix des titres de propriété actuellement en vigueur pour les portefeuilles liquides et bien diversifiés.

Par ailleurs, le Comité propose de modifier le traitement des expositions dans le cadre d'une titrisation, notamment par l'introduction de pondérations plus élevées pour les re-titrisations et par l'augmentation des exigences de fonds propres pour les lignes de liquidité accordées dans le cadre de programmes ABCP («asset-backed commercial paper»).

En outre, le Comité propose des améliorations concernant le processus de surveillance prudentielle et les règles relatives aux informations à publier dans le cadre du dispositif «Bâle II».

Des commentaires sur les documents «Revisions to the Basel II market risk framework» et «Guidelines for computing capital for incremental risk in the trading book» peuvent être soumis jusqu'au 13 mars 2009, tandis que le délai pour soumettre des commentaires sur le document «Proposed enhancements to the Basel II framework» est fixé au 17 avril 2009.

Les commentaires peuvent être envoyés par email à l'adresse baselcommittee@bis.org ou par courrier à l'adresse suivante : Secretariat of the Basel Committee on Banking Supervision, Bank for International Settlements, CH-4002 Basel, Switzerland.

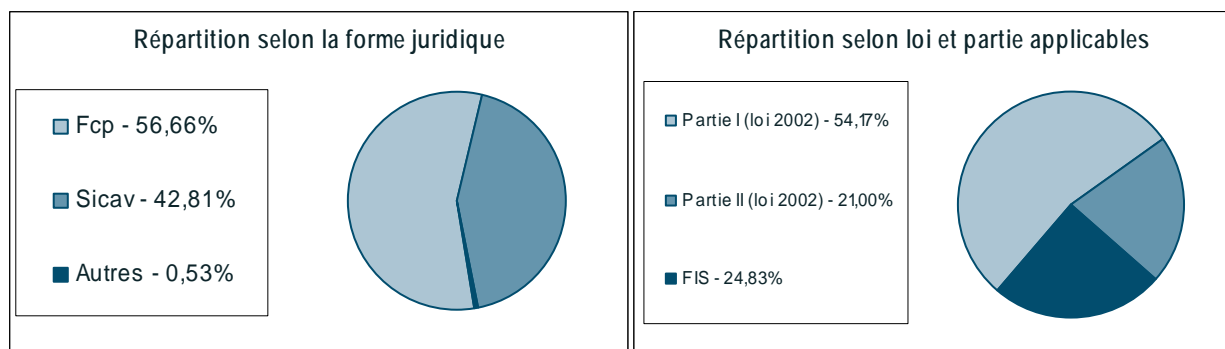
STATISTIQUES OPC

Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif

Situation au 31 décembre 2008

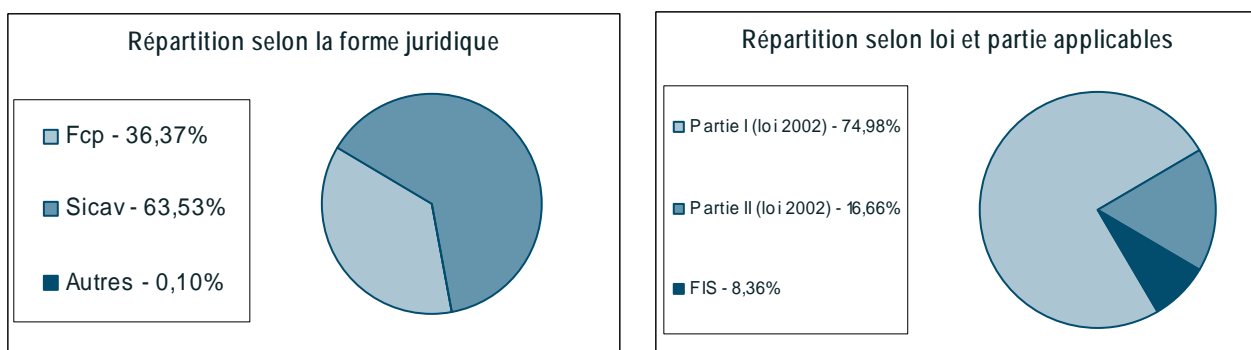
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

■ NOMBRE D'OPC



Loi, partie / forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2002)	1 181	645	0	1 826
Partie II (loi 2002)	312	387	9	708
FIS	417	411	9	837
TOTAL	1 910	1 443	18	3 371

■ ACTIFS NETS DES OPC



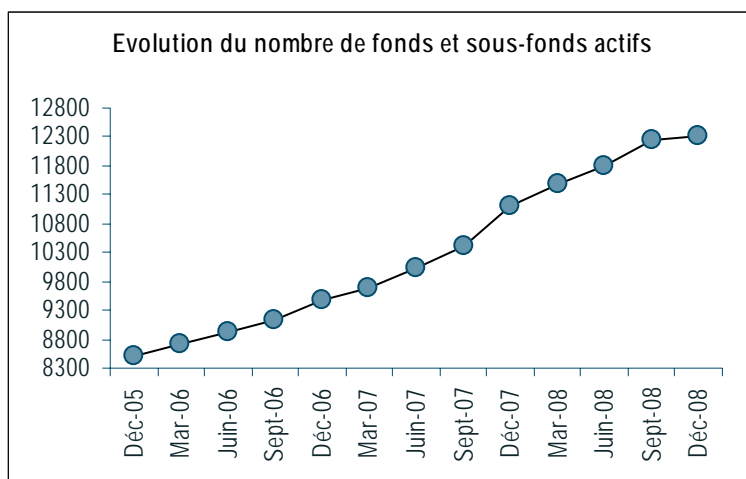
Loi, partie / forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2002)	409,646	759,743	0,000	1 169,389
Partie II (loi 2002)	83,631	174,679	1,499	259,809
FIS	73,914	56,416	0,125	130,455
TOTAL	567,191	990,838	1,624	1 559,653

STATISTIQUES OPC

■ ORIGINE DES PROMOTEURS DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Allemagne	328,331	21,1%
Etats-Unis	305,913	19,6%
Suisse	270,885	17,4%
Belgique	142,036	9,1%
Grande-Bretagne	136,354	8,7%
Italie	131,659	8,4%
France	102,585	6,6%
Pays-Bas	36,076	2,3%
Japon	25,772	1,7%
Suède	23,458	1,5%
Autres	56,584	3,6%
TOTAL	1 559,653	100 %

■ EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITES



■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe (*)	723,778
VM à revenu variable (**)	375,624
VM diversifiées (***)	246,201
Fund of funds (****)	152,003
Liquidités	22,211
Immobilier	20,926
Futures, options, warrants	16,998
Divers (*****)	1,912
TOTAL	1 559,653

(*) dont 320,712 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

(**) dont 3,294 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,288 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(***) dont 1,425 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,388 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(****) dont 0,074 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées

(*****) dont 0,060 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

STATISTIQUES

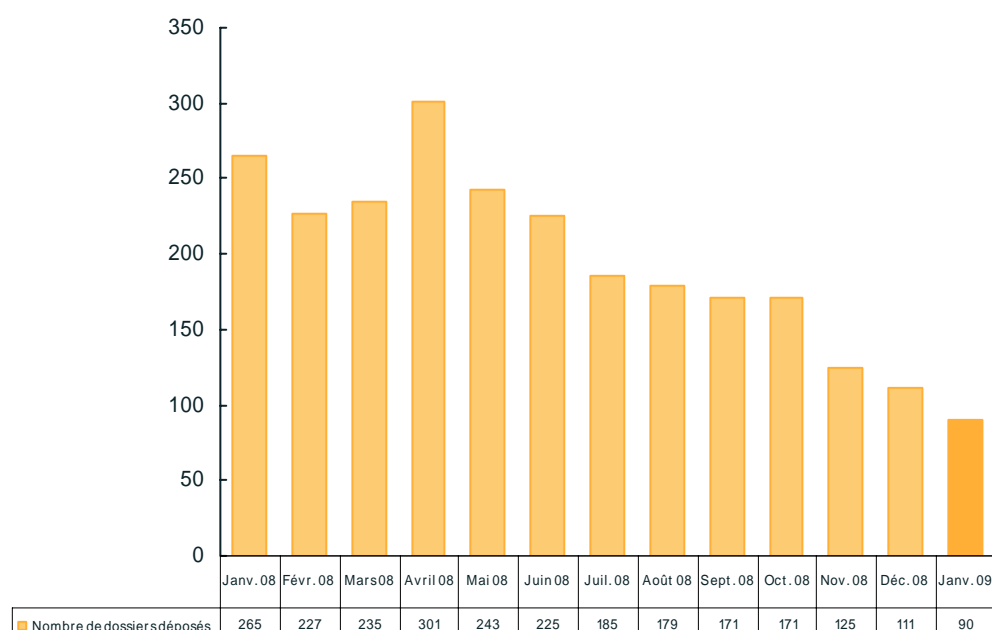
■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. ACTIVITE D'APPROBATION

1.1. Demandes d'approbation

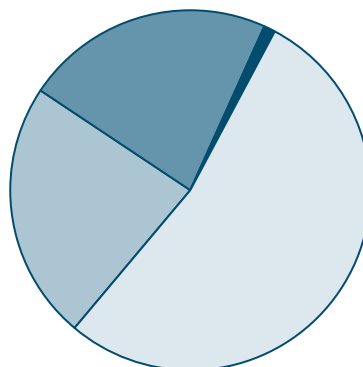
Pour le mois de janvier 2009, un total de 90 demandes d'approbation a été déposé à la CSSF dont 20 prospectus, 21 prospectus de base, 1 document d'enregistrement et 48 suppléments.

Nombre de dossiers déposés de janvier 2008 à janvier 2009



Répartition des dossiers déposés au mois de janvier 2009

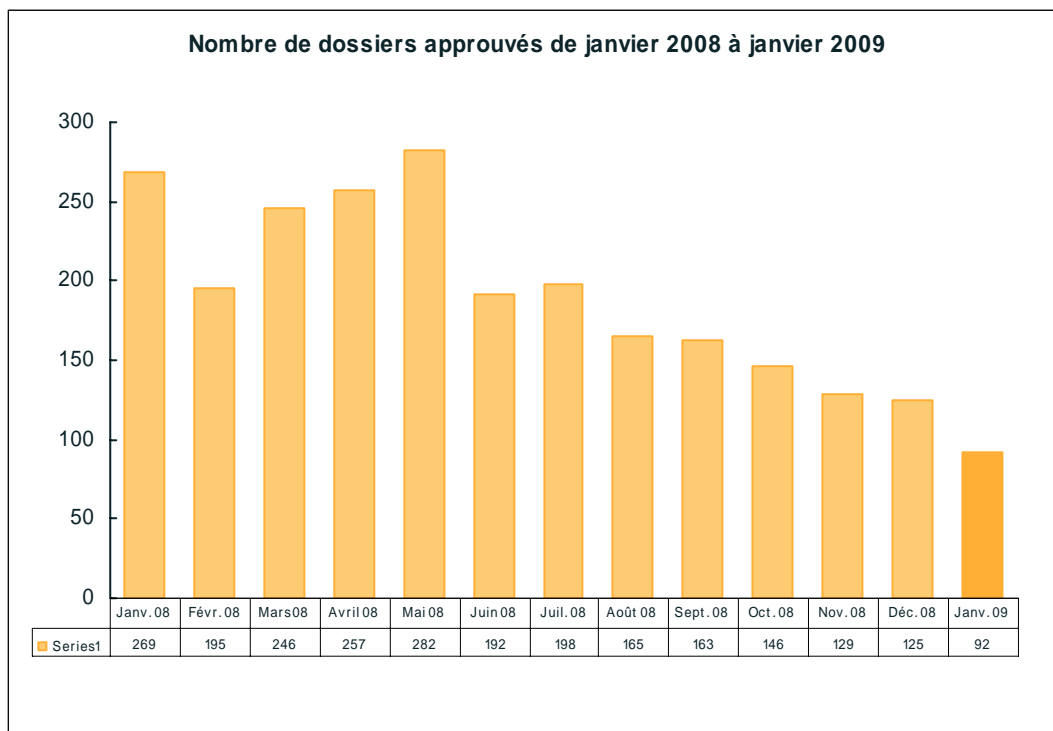
- Prospectus de base - 23,33%
- Autres (prospectus complet, "unitary prospectus", ...) - 22,22%
- Documents d'enregistrement - 1,11%
- Suppléments - 53,33%



STATISTIQUES

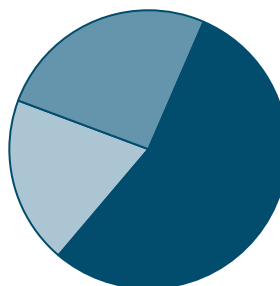
1.2. Documents approuvés

Pour le mois de janvier 2009, un total de 92 documents a été approuvé par la CSSF dont 24 prospectus, 18 prospectus de base et 50 suppléments.



Répartition des dossiers approuvés au mois de janvier 2009

- Prospectus de base - 19,57%
- Autres (prospectus complet, "unitary prospectus", ...) - 26,09%
- Suppléments - 54,35%

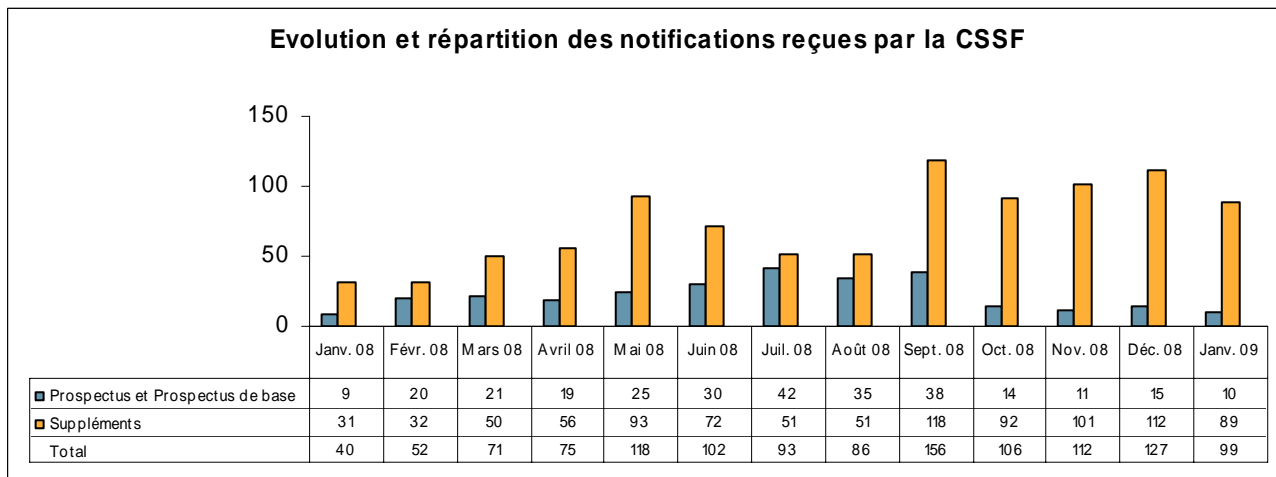
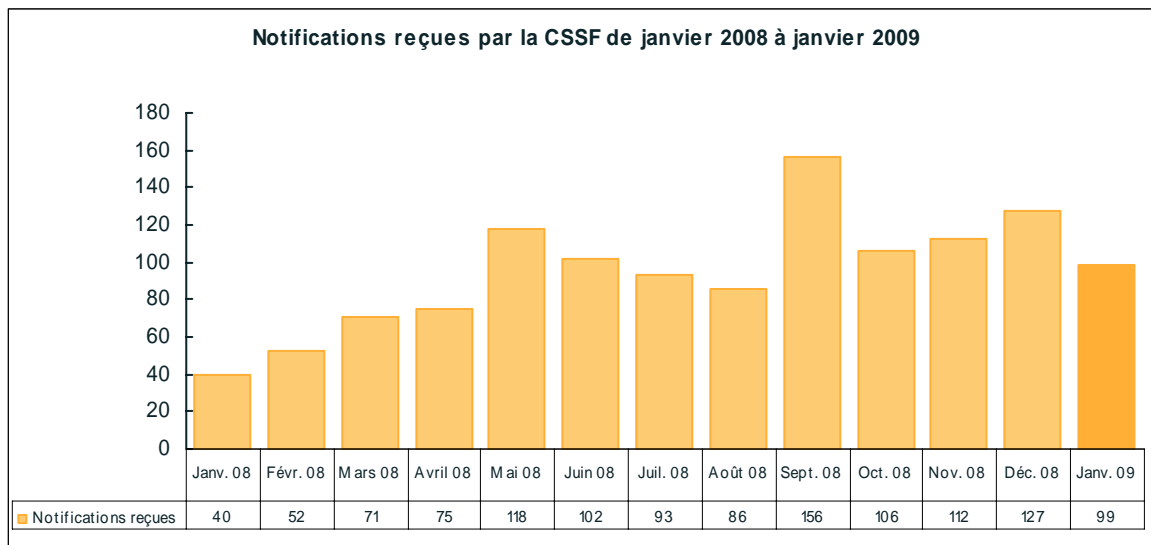


2. ACTIVITE DE NOTIFICATION

2.1. Notifications reçues par la CSSF

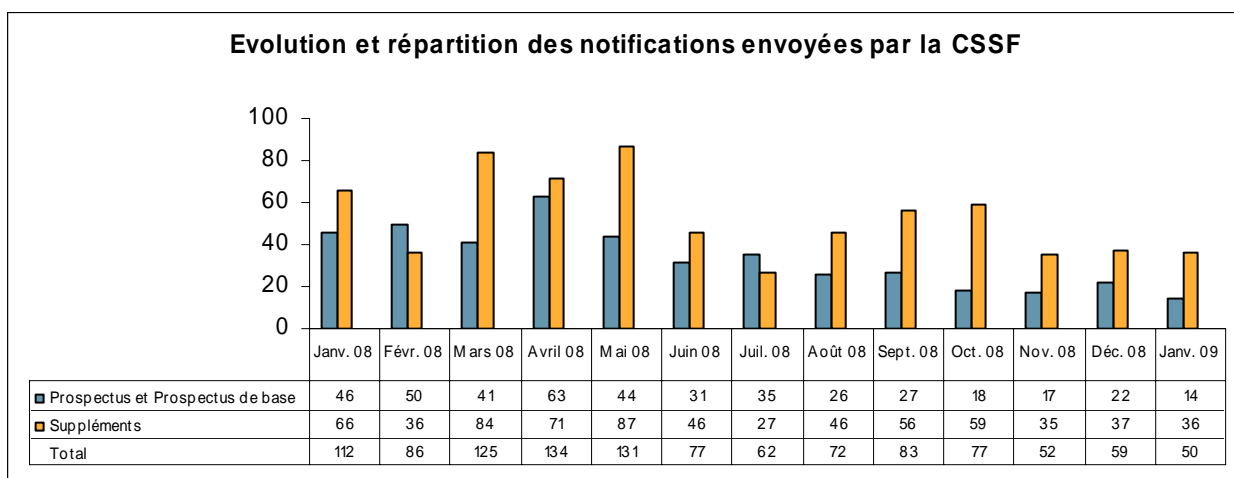
Pour le mois de janvier 2009, la CSSF a reçu 99 notifications (relatives à 10 prospectus et prospectus de base et à 89 suppléments) en provenance des autorités compétentes de plusieurs Etats membres de l'Union européenne.

STATISTIQUES



2.2. Notifications envoyées par la CSSF

Pour le mois de janvier 2009, la CSSF a envoyé des notifications pour 50 documents* (14 prospectus et prospectus de base et 36 suppléments) approuvés par ses soins vers les autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne.



* Ce chiffre correspond au nombre de documents pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Pas de changement.

■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouvelles autorisations :

Arena Wealth Management S.A.

2-4, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire et gérant de fortunes

Autorisation ministérielle du 7 janvier 2009.

AUSY LUXEMBOURG PSF S.A.

63, rue de Rollingergrund, L-1913 Luxembourg

Opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communications du secteur financier

Autorisation ministérielle du 5 janvier 2009.

CREDIT AGRICOLE FAMILY OFFICE IBERIA S.A.

31-33, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Conseiller en investissement et courtier en instruments financiers

Autorisation ministérielle du 15 janvier 2009.

IG Markets Limited, Londres (Royaume Uni), succursale de Luxembourg

15, rue Fort Bourbon (appartement 3A), L-1249 Luxembourg

Début des activités le 2 janvier 2009.

Monsieur Alain Rome

12, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg

Domiciliataire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle effective à partir du 1^{er} janvier 2009.

United International Management S.A.

5-11, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg

Domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, agent

administratif du secteur financier, agent de communication à la clientèle et agent teneur de registre

Autorisation ministérielle du 5 janvier 2009.

Retrait :

DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A.

Fusion par absorption avec la Banque Degroof Luxembourg S.A. le 1^{er} février 2009.

Elargissement de statut :

FIDUCENTER S.A.

Ajout des statuts d'agent teneur de registre, agent administratif du secteur financier et agent de communication à la clientèle à ceux de conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes, domiciliataire de sociétés, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés et opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier.

LISTES OFFICIELLES

Changements de nom :

BI-INVEST S.A. est devenu
BI-INVEST ADVISORS S.A.

SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A., en abrégé SGG, est devenu
SGG S.A.

Changement d'adresse :

ATC CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Nouvelle société :

LUXEMBOURG FINANCIAL GROUP ASSET MANAGEMENT S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Changement d'activités :

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.
Abandon des activités de gestion discrétionnaire, de conseil en investissement et de garde et administration de parts d'OPC, limitation de son objet social à la gestion collective.

Changements d'adresse :

INVESCO MANAGEMENT S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

LYXOR ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.
18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

■ LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Nouvel organisme :

SECURASSET S.A.
2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Retrait :

STRATEGIC INVESTMENT PORTFOLIOS (LUXEMBOURG) S.A.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES SICAR

Nouvelles sociétés :

EDMOND DE ROTHSCHILD PRIVATE EQUITY CHINA S.C.A., SICAR

20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

PARTNERS GROUP GLOBAL REAL ESTATE 2008 S.C.A., SICAR

55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

Changements d'adresse :

DOCKLAND DEVELOPMENT S.A., SICAR

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

PANGEA I, SCA, SICAR

12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

PRIVATE EQUITY CAPITAL GERMANY SECS SICAR

2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois de décembre 2008 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois

Inscriptions

1) OPC partie I :

- ABDERUS FUND; 1B, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- ALPHA TOP SELECT VORSORGE; 4, rue Dicks; L-1417 Luxembourg
- APO VV PREMIUM; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- ASM ASSET SPECIAL MANAGEMENT FUND; 4, rue Dicks; L-1417 Luxembourg
- BERENBERG DIVERSIFIED UI; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- CAAM ISLAMIC; 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- COMINVEST FLEX CONTROL; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- GENERAL INVESTMENT FUND; 4, rue Dicks; L-1417 Luxembourg
- GLOBAL FOCUS GROWTH; 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre; L-1952 Luxembourg
- IFM-FLEXIBILITY; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- KCM FUND; 4, rue Dicks; L-1417 Luxembourg
- LUX EURO; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- M.E.T. FONDS; 4, rue Dicks; L-1417 Luxembourg
- PROMONT; 4, rue Dicks; L-1417 Luxembourg
- SELECTION F; 7, boulevard du Prince Henri; L-1724 Luxembourg
- UNISICAV; 308, route d'Esch; L-1471 Luxembourg

2) OPC partie II :

- MPF FLEX INVEST; 534, rue de Neudorf; L-2220 Luxembourg
- OSD PRIVATE BANKING; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- SCORE SPECIAL OPPORTUNITIES; 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre; L-1952 Luxembourg

3) FIS :

- AAA ALTERNATIVE FUND; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- AAA LONG ONLY FUND; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- ALIGNMENT GLOBAL FUND; 6, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- APN CF (NO. 1) SICAV-FIS; 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; L-1331 Luxembourg
- AVON LIFE SETTLEMENT SIF; 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- BAYVK T1-FONDS; 18-20, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- CORPORATE X; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- CORPORATE XI; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DATACENTER DEVELOPMENT ; 3, rue Rénert; L-2422 Luxembourg
- DUET EQUITY INCOME FUND S.A., SICAV-SIF; 8, rue de la Grève; L-1643 Luxembourg
- DUKAAT FUNDS; 50, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- EMC INVESTMENT (FIS); 23, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg

LISTES OFFICIELLES

- EUROMENA REAL ESTATE FUND; 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- EVERCARE FUND; 20, boulevard Emmanuel Servais; L-2535 Luxembourg
- FONDS MASSINISSA LUX; 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- GLOBAL RETURNS FUND; 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- HTTS - HIGH TECH TRADING SYSTEM FUND; 5, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- I.D.S. UMBRELLA FUND SA SICAV-SIF; 11, rue Aldringen; L-1118 Luxembourg
- MAJESTIC CAPITAL; 14, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- MM-FONDS NR. 1; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- MSI SELECTION FUND, SICAV-SIF; 1, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- MULTISTAR FUND SICAV-SIF; 2, place de Metz; L-1930 Luxembourg
- NAI SECURITE PROTEGE; 5, allée Scheffer; L-2520 Luxembourg
- NORDEA INSTITUTIONAL INVESTMENT FUND, SICAV-FIS; 562, rue de Neudorf; L-2220 Luxembourg
- PE-UNIVERSAL-FONDS FCP (SIF); 18-20, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- PLATINUM FUNDS; 20, rue de la Poste; L-2346 Luxembourg
- QW CAPITAL FUND; 50, avenue J-F Kennedy; L-1855 Luxembourg
- REAL I.S. & CAM PRIVATE EQUITY DACHFONDS SICAV-FIS I; 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; L-1331 Luxembourg
- SCHRODER ITALIAN PROPERTY; 5, rue Höhenhof; L-1736 Senningerberg
- TORO CAPITAL I; 16, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- VALIANCE INFRASTRUCTURE FUND; 2-8, avenue Charles de Gaulle; L-1653 Luxembourg

Retraits

1) OPC partie I :

- ALLIANZ-DIT EURO LAUFZEITFONDS 2008; 6A, route de Trèves; L-2633 Senningerberg
- BANESFONDO INTERNACIONAL; 16, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg
- BLUE CHIP SELECTION; 12, rue Eugène Ruppert; L-2453 Luxembourg
- COMINVEST GLOBAL INVEST 12/2008; 25, rue Edward Steichen; L-2540 Luxembourg
- CREDIT SUISSE PREMIER LIQUIDITY FUND; 5, rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg
- DEKA-GLOBALMAKRO; 5, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- DF SELECT FUND; 17, rue Antoine Jans; L-1820 Luxembourg
- DJE STRATEGIE; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- DWS EUROPA TIMING +; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- DWS RENDITE 2008; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- FFTW FUNDS SELECTION; 2-8, avenue Charles de Gaulle; L-1653 Luxembourg
- HSH BOND; 4, rue Albert Borschette; L-1246 Luxembourg
- IFM EURORENTEN; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- IFM ROHSTOFFWERTE; 3, rue des Labours; L-1912 Luxembourg
- JB STRATEGY FUND GLOBAL BALANCED EUR; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- MEAG SICAV; 44, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- PIONEER INVESTMENTS AKTIEN EURO; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- PIONEER INVESTMENTS GLOBAL RETURN EQUITY; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- PIONEER INVESTMENTS OPTI BOND; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- PIONEER INVESTMENTS TACTICAL ALLOCATION FUND; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- PIONEER INVESTMENTS TOTAL RETURN ADVANCED; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- PIONEER OPTIMISER; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- POSTBANK KONZEPT; 18-20, Parc d'activité Syrdall; L-5365 Munsbach
- PUBLICASH; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- SPARINVEST ASSET ALLOCATION; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- STRATEGIEPORTFOLIO ABSOLUT; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- STRATEGIEPORTFOLIO BALANCE; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- STRATEGIEPORTFOLIO CHANCE; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- STRATEGIEPORTFOLIO WACHSTUM; 4, rue Alphonse Weicker; L-2721 Luxembourg
- VANTAGE FUND; 23, avenue de la Liberté; L-1931 Luxembourg
- VCH COREOLAN; 21, avenue de la Liberté; L-1931 Luxembourg

2) OPC partie II :

- DEXIA ORCHID FUND; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- DRESPA PREMIUM; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg
- IDC FLEX ZERTIFIKATEFONDS; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- LEMANIK PRIVATE EQUITY FUND; 4, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg

3) FIS :

- H & A LUX PARTNERS AIP FIS; 21, avenue de la Liberté; L-1931 Luxembourg
- INVESTMENT SELECT FUND IV; 2, boulevard Konrad Adenauer; L-1115 Luxembourg
- IPC-CAPITAL STRATEGY I; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- IPC-PORTFOLIO INVEST II; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- IPC-PORTFOLIO INVEST IV; 4, rue Thomas Edison; L-1445 Luxembourg-Strassen
- PARAMOUNT US REAL ESTATE FUND; 69, route d'Esch; L-1470 Luxembourg
- SEPPIRE FUND; 4, rue Dicks; L-1417 Luxembourg
- VALARTIS REAL ESTATE OPPORTUNITIES INCOME FUND; 2, place Dargent; L-1413 Luxembourg

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **152** (31 janvier 2009)

Somme de bilans : **EUR 929,007 milliards** (31 décembre 2008)

Résultat avant provisions : **EUR 5,762 milliards** (31 décembre 2008)

Emploi : **27 200 personnes** (31 décembre 2008)

Nombre d'OPC : **3 402** (12 février 2009)

dont 854 fonds d'investissement spécialisés (FIS)

Patrimoine global : **EUR 1 559,653 milliards** (31 décembre 2008)

Nombre de SICAR : **217** (12 février 2009)

Nombre de fonds de pension : **13** (31 janvier 2009)

Nombre de sociétés de gestion : **188** (12 février 2009)
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **2 382 personnes** (31 décembre 2008)

Nombre de PSF : **262** (31 janvier 2009)

Somme de bilans : **EUR 44,355 milliards** (31 août 2008)

Résultat net provisoire : **EUR 496,17 millions** (31 août 2008)

Emploi : **12 914 personnes** (30 juin 2008)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **22** (12 février 2009)

Emploi total dans les établissements surveillés : **40 662 personnes** (31 décembre 2007)

Emploi total dans les établissements surveillés : **42 313 personnes** (30 juin 2008)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu